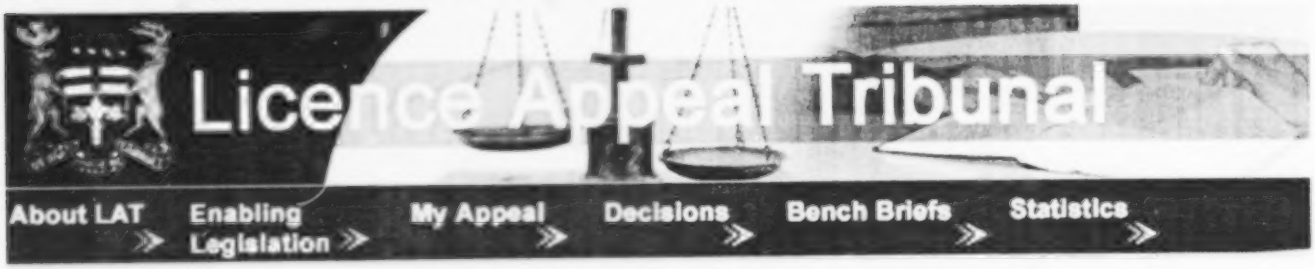

Annual Report

Fiscal Year 2003 - 2004

- The Chair's Message
- History, Mandate and Jurisdiction of the Tribunal
- Members of the Tribunal
- Tribunal's Goals and Performance
- Accomplishments During the Past Year
- Statistical Summary for Period April 1, 2003 to March 31, 2004
- Financial Information

[Table of

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

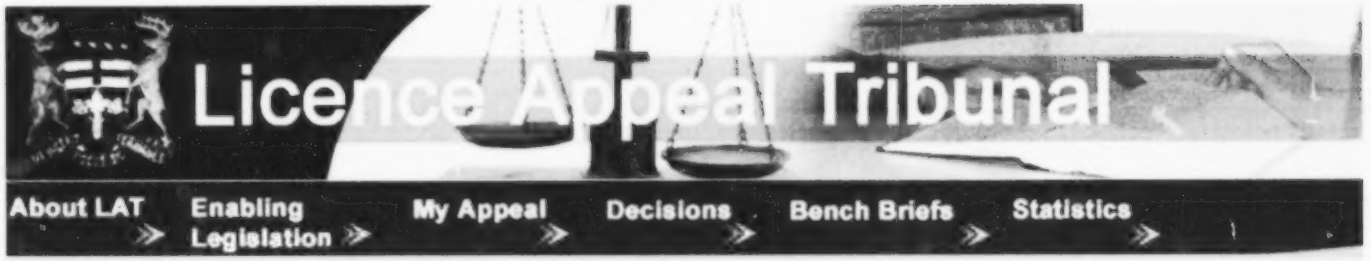

Annual Report 2002 - 2003 & 2003 -2004

The Chair's Message

This year's Annual Report has changed significantly from previous renditions. It reflects the improvements that took place at the Licence Appeal Tribunal (LAT), in 2002-2003 and in 2003-2004.

As the new Chair, I wanted to know about the Tribunal's procedures as they related to the entire appeal process. When the staff met with me, we quickly came to the realization that there were ways we could improve our efficiency. We then focused our caseload management strategies on achieving agreed to productivity targets within defined time lines, so as to improve our turnaround time.

We observed, for example, that the existing file management protocol was not optimal. Becaus specific task was assigned to an individual employee, most files had to be seen by four or five different staff members before a Notice of Hearing was issued. We determined that the proces be greatly expedited by moving toward a more generalized method of managing appeals from finish. This new file management strategy has succeeded in making the Tribunal more efficien also made the work of our employees more interesting and diversified, increasing their work satisfaction and boosting morale.

Another new approach was the use of statistical information to manage the organization. I believe that the role of management is to see the organization not only as it is but also as it can become. In order to achieve this, LAT needed to revamp its database to obtain information about "where we were". The information that we obtained is partially summarized further in the Report. LAT can now use this information to ensure we meet our performance goals.

A further improvement relates to the decline in the number of hearing days lost through adjournment requests. Thanks to some changes to our Practice Directions on Adjournments and related internal

policies, the number of adjournments granted was reduced from 215 in 2001-2002 to 171 in fiscal 2002-2003. This is an increase in efficiency of 20 per cent.

106-03064/

In that same year, the Tribunal started a review of its complete Rules of Practice and Directions to make them more user friendly and easier to read, especially for applicants without legal representation. Further consultation with stakeholders was undertaken and this project was completed in 2003-2004. Similarly, the Tribunal's Web site needed some changes to improve compliance with the new Ontarians with Disability Act, and to make it a more useful tool for the public. Changes to our site were also needed to make the operations of the Tribunal more transparent. Work on this started in 2002-2003 and was concluded in 2003-2004.

While on-going consultation with Vice-Chairs, Members and staff is important, I am a firm believer that continuing education must also be provided as a forum to learn about and share best practices respecting the conduct of hearings and the writing of decisions.

In 2002-2003, I hosted two one-day long workshops for Vice-Chairs and Members, to which our employees were invited. The Tribunal also initiated customised orientation sessions to all its new Vice-Chairs and Members.

A number of the Tribunal's employees, Vice-Chairs and Members also attended the Conference of Ontario Boards and Agencies (COBA), the Society of Adjudicators and Regulators workshops, and Orientation Programs for newly appointed members sponsored by the Agency Coordination Unit of the Corporate Policy Branch of Management Board of Cabinet (MBC). The latter program was offered at no charge to all agencies and new LAT Appointees were very impressed. Thank you MBC.

2002-2003 was particularly challenging due to the fact that several appointments expired on March 31, 2003. The Tribunal was able to train new Appointees in a timely manner to ensure that there was no disruption in the Tribunal's operation. All the good work done in 2002-2003 prepared us to meet an even bigger challenge in 2003-2004. With a caseload increase of 30 per cent and a further loss of 25 expert Vice-Chairs and Members whose OIC expired on March 31, 2004, LAT ended the year without a backlog and managed its budget within 1 per cent of its allotment. We also managed to continue our progress in the area of strategic management and performance reporting.

With a rapidly changing environment, further streamlining of our processes and a dedication to customer service delivery will be required in 2004-2005. To that end, LAT will further upgrade its Web

site and will implement an interactive voice-mail system. It will also make available to its Vice-Chairs, Members and stakeholders a summary of all the most important cases, in an effort to reduce the participants' preparation time, and increase the clarity and transparency of our decisions. We v continue putting great emphasis on training our new Appointees and continuing education for our current Members and employees.

Our agency is only as good as its staff, Vice-Chairs and Members. I wish to record my gratitude and appreciation to Vice-Chairs, Members and staff for their efforts in achieving positive outcomes and meeting the challenges identified with commitment and professionalism.

In conclusion, Henry Ford once said:

"The best we can do is size up the chances, calculate the risks involved, estimate our ability to deal with them, and then make our plans with confidence"

Please review our accomplishments and future plans. I believe you will have the confidence that our goals can be met.

Carl F. Dombek, B.A. LL.B.
Chair

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2002 - 2003 & 2003 - 2004

History, Mandate and Jurisdiction of the Tribunal

Role and Function

The Licence Appeal Tribunal (LAT) is an independent, quasi-judicial administrative tribunal. Its mandate is to receive appeals, conduct hearings, resolve disputes and render decisions on compensation claims and licensing activities regulated by the Ministry of Consumer and Business Services, the Ministry of Transportation, the Ministry of Children and Youth Services (formerly the Ministry of Community and Social Services), the Ministry of Training, Colleges and Universities, and the Ministry of Municipal Affairs.

The Licence Appeal Tribunal Act, 1999 created a single tribunal beginning April 1, 2000 to assume the mandate of four predecessors; the Commercial Registration Appeal Tribunal, the Licence Suspension Appeal Board, the Private Vocational Schools Review Board, and the Child and Family Services Review Board licensing jurisdiction. The Tribunal hears appeals across the province. As a quasi-judicial tribunal, it is subject to the rules of natural justice and the requirements of the Statutory Powers and Procedures Act. Those appointed to the Tribunal work to conduct fair, efficient and impartial hearings in which they consider all the evidence presented and make a decision with written reasons based on that evidence, in a manner that protects the public.

Appeals to the Tribunal can be made under 22 different statutes:

- Bailiffs Act - BA
- Building Code Act - BCA
- Business Practices Act - BPA
- Cemeteries Act - CA
- Child and Family Services Act - C&FSA
- Collection Agencies Act - CAA
- Consumer Protection Act - CPA
- Consumer Reporting Act - CRA
- Day Nurseries Act - DNA
- Discriminatory Business Practices Act - DBPA
- Funeral Directors and Establishments Act - FDEA
- Highway Traffic Act - HTA
    - Section 32(12)(b)(i) - Medical (MED)
    - Section 47(1) - Medical and Commercial Vehicle Operation's Registration-Carrier (MCVOR)
    - Section 17(2),(3) - Commercial Vehicle Operation's Registration (CVOR)
    - Section 48.3(2) - Administrative Driver's Licence Suspension (ADLS)
    - Section 55.1(3) - Motor Vehicle Impoundment (MVIA)
    - Section 82.1 - Commercial Vehicle Impoundment and Suspension (CVIS)

    - Section 95(1) - Motor Vehicle Inspection Licence - Garage (GAR)
- Intercountry Adoption Act - IAA
- Loan Brokers Act - LBA
- Ministry of Consumer and Business Services Act - MCBS
- Motor Vehicle Dealers Act - MVDA
- Ontario New Home Warranties Plan Act - ONHWPA
- Paperback and Periodical Distributors Act - PPDA
- Private Career Colleges Act - PCCA
- Real Estate and Business Brokers Act - REBBA
- Travel Industry Act - TIA
- Truck Transportation Act - TTA

Organization

The Tribunal members are appointed by the Lieutenant Governor in Council. The Chair is full time. The Vice-Chairs and Members are part-time. They come from all areas of Ontario and bring various backgrounds to their work. The Chair is responsible for the overall operation and administration of the Tribunal. He provides guidance and leadership to the Vice-Chairs and Members, and direction to staff.

The Tribunal is supported by staff engaged under the Public Service Act, 1999. They include the Chief Administrative Officer and Registrar, Deputy Registrar, Administrative Assistant and six Hearings Co-ordinators. The staff answer inquiries from applicants and members of the public, and provide support to the Tribunal appointees. They are responsible for the logistics in receiving appeals, scheduling hearings, preparing case-related materials, arranging hearing rooms, maintaining records and overseeing the release of decisions.

How to Contact Us

Licence Appeal Tribunal
1 St. Clair Avenue West
12th floor
Toronto, Ontario
M4V 1K6

Telephone: (416) 314-4260 or 1-800-255-2214
Fax: (416) 314-4270 or 1-800-720-5292

Web site: www.lat.gov.on.ca

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario

© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2002 - 2003 & 2003 - 2004

Members of Tribunal

CHAIR
Carl F. Dombek, B.A., LL.B.

VICE-CHAIRS
Irving Andre
Victor L. Drevnig
F. Bruce Fitzpatrick
Alan E. Garbe
Marjorie Hiley
David Hunt
Derek Israel
Stephen J. Kelly
Jean-Mark Lefebvre, Q.C.
Sheena J. MacAskill
Douglas C. Mackintosh
John H. Macintosh
Brian K. Marotta
William McKay McIntosh
Joanne N. Morissette
Maxwell L. Rotstein
Brian H. Somer
Irvin H. Sherman, Q.C.
Michael H. Turk
Terence A. Wardrop, Q.C.
Roland Willis, Q.C.

GENERAL MEMBERS
Antoine Albert Aouad, M.D.
Elaine Argue
Ross C. Bennett, M.D.
Dino P. Bottero
John Carmichael, M.D.
Denis L. Constantineau
Stuart S. Cork
John Corsi
Simon Dann
Richard C. Delaney
Robert M. Ehrlich, M.D.
Paul Faris
Malcolm Fealing
Joan Gentle
J. Salma Gillani
Howard J. Goldstein, M.D.
Christopher D.J. Hacio
William Haskett
Joe Hewitt
Alan Holbrook
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koproswki
Gilles A. Lamarche, D.C.
Jeffrey M. Lee, D.C.
Albert Longo
Neil J. MacPhee, Q.C.
Norman E. Mealing
Roy Melvin, M.D.
Peter Menzel
Elmer Merkley
Nives Montano
M. John Oostrom
John Ort
Al Pilutti
Nick Pinto
Kenneth S. Raven
Anthony Saldanha
Charles J. Sandiford
Elizabeth L. Sproule
Joseph Strung
Phillip Warren Sweetnam, P.Eng.
Cecilia J. Taylor
Jerome D. Taylor
Patricia Emily Tyson
Ledwina Vuicic
Clarke Wallace
William J. Warburton
Frank W. Wolman

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2002 - 2003 & 2003 - 2004

Tribunal's Goals and Performance

The critical success goals of the Licence Appeal Tribunal are timeliness, optimum cost, quality and consistency. At the Tribunal the key business activities that affect these goals are monitored, the results measured and improvements made as identified.

There are four phases to the operations of the Tribunal - the processing of appeals, the scheduling of hearings, the holding of hearings, and the rendering of decisions. Each phase has specific time lines. The time lines vary according to the type of appeal.

The Tribunal tracks its performance monthly. Statistical charts and graphs are distributed to the Minister and Deputy Minister of those ministries that administer the statutes that come under the Tribunal's jurisdiction.

Intake of Appeals

Employees have from one to three weeks to:

- Review the appeal to ensure the Applicant has grounds to appeal;
- Verify that the required fee and supporting documents have been filed with the Tribunal within the prescribed period;
- Send copies of the appeal to the related program area or ministry;
- Consult the program area on the number of hearing days and any witnesses required;
- Forward the completed appeal file to the Hearings Scheduler.

Scheduling of Hearings

The Hearings Scheduler has a maximum of five days to schedule matters. There are specific legal or administrative time lines to guide the timing of hearings as follows:

• Administrative Driver's License Suspension	15-20 days
• Commercial Vehicle Operator's Registration	60-90 days
• Commercial Vehicle Inspection Suspension	30 days
• Order under the Day Nurseries Act	60 days
• Order under the International Adoption Act	60 days
• Medical suspension	30 days
• Motor Vehicle Impoundment Orders	18-20 days
• Motor Vehicle Inspection Licence (Garage)	30-60 days
• Proposals / Decisions under various statutes administered by the Ministry of Consumer and Business Services, self-managed industries, and the Ontario New Home Warranty Program	within 120 days

Holding of the Hearing

The length of the hearing depends on how much time the parties require to present evidence and make their arguments. Hearings can range from one half of a day to 15 days.

Rendering of Decisions

The Tribunal's goal is to release its decisions to the parties to a proceeding within a maximum of 30 days after the hearing. The Vice-Chairs and Members are required to submit their draft decisions for review within 23 days following the completion of a hearing. For some of the Tribunal programs there are shorter deadlines:

- Administrative Driver's License Suspension 1 day
- Commercial Vehicle Inspection Suspension 14-28 days
- Medical Suspension 7 days
- Motor Vehicle Impoundment Orders 1-3 days
- Motor Vehicle Inspection Licence (Garage) 14-28 days

Professional Development

A high priority is placed on professional development and training for Tribunal Vice-Chairs, Members and staff. The Tribunal conducts its own orientation sessions for newly appointed Vice-Chairs and Members on the hearing and administrative process, and on writing decisions. New appointees sit as side panel members on three hearings. Working under the panel Chair they learn how to conduct hearings and to write decisions for the Licence Appeal Tribunal. New Vice-Chairs are offered an opportunity to attend the Adjudicator Training Course sponsored by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators. Management Board of Cabinet also has an orientation session for new appointees.

The Tribunal Chair attempts to hold at least two continuing education meetings a year with presentations from representatives from other tribunals, law firms and the Ministry of the Attorney General. Topics covered include the effective conduct of hearings and the writing of decisions. Representatives from areas that bring appeals to the Tribunal have been invited to provide background on their industry.

Tribunal staff are encouraged to take up learning opportunities as part of the their individual Performance Development and Learning Plans. Employees have attended workshops at the annual conference of the Society of Ontario Adjudicators and Regulators.

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2003 - 2004

Accomplishments During the Past Year

Review of Business Practices

The Tribunal succeeded in further streamlining its administrative procedures to achieve greater efficiency. The combination of a 30 per cent increase in caseload, a reduced workforce, and limited financial resources, meant that the Tribunal had to review procedures to see what to keep, what to modify and what to eliminate. With the input of Tribunal staff a number of reports were re-designed and routine letters combined, eliminating duplication of effort. The revised administrative procedures are available electronically to facilitate staff access and timely updates.

Revised Rules of Practice

The project to review the Tribunal's complete Rules of Practice and Directions was completed. The result was a product that was user friendly and written in plain language. The revised Rules came into effect January 2004.

Attention to Scheduling to Address Budget Constraints

The Tribunal was able to operate within less than one per cent of its budget allocation despite a 30 percent increase in the caseload. Particular attention was paid to hearing administration. Using the telephone for more pre-hearings and hearings has improved efficiency and helped save costs in travel, accommodation and court reporting. Pre-hearings were used to encourage settlements or to narrow down the issues and thus reduce the total number of hearing days. There was an increased emphasis on scheduling two to three hearings a day with the same Vice-Chair or Member, where feasible. In addition very few adjournments were granted to optimize use of resources.

Web site Re-design

The Tribunal Web site was re-designed to expand the information available and make it easier to find out about specific decisions. New web pages were added to help unrepresented applicants prepare for a hearing. Material was written in plain language to reduce the size of documents and save costs in questions to staff. The Tribunal took the initiative to make most of its site pages comply with the Ontarians with Disabilities Act, even though agencies, board and commissions are not bound by the legislation.

Links with Other Tribunals

The Licence Appeal Tribunal is part of a larger community of adjudicative organizations. The Chair has been an active member of the Society of Ontario Adjudicators and Regulators, and the Circle of Chairs, an organization that brings together all the provincially appointed Chairs of Agencies, Boards and Commissions. The Chair is currently the Vice-Chair for Eastern Canada of the Council of Canadian Adjudicative

Tribunals, and the co-host of the June 2004 International Conference titled "Bringing Administrative Justice to the People of the World", to be held in Toronto.

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2003 - 2004

Statistical Summary for Period April 1, 2003 to March 31, 2004

Number of hearing requests received	740
Number of hearing days scheduled	916 days
Number of hearing days heard	373 days
Number of decisions/orders released	610
Number of pre-hearings held	97
Average length of hearing	.79 days
Average length of time to release decisions	14 days
Average appeal process turnaround time (start to finish)	3.34 months

The percentage of appeals by statute is as follows:

Highway Traffic Act	53%
Ontario New Home Warranties Plan Act	34%
Motor Vehicle Dealers Act	19%
Travel Industry Act	5%
Bailiffs Act	1%
Collection Agencies Act	1%

Chart: Total number of appeals by year for each statute. (Click here for the full name of the statutes.)

Chart: Average turnaround time from start to finish of an appeal to the Tribunal.

The steady increase in the number of appeals from the largest single source of appeals, the Highway Traffic Act, is shown in the following two tables.

Type of Appeal	2002-2003	2003-2004	% increase (decrease)
Administrative Driver's Licence Suspension (ADLS)	48	56	17
Commercial Vehicle Impoundment Suspension (CVIS)	3	6	100
Commercial Vehicle Operator's Registration (CVOR)	28	29	4

Medical (Med)	69	161	133
Motor Vehicle Impoundment (MVIA)	95	126	133
Motor Vehicle Inspection Licence - Garage (GAR)	4	4	0

[Previous | Table of Content | Next]

NOTE: not all appeals filed with the Tribunal proceed to hearings due to early settlements or withdrawals of appeal prior to the scheduled hearing dates.

A further measure of the quality of work of the Tribunal can be drawn from the record of appeals to its decision. In 2002-2003, 23 decisions were appealed, of which 16 were dismissed, three were abandoned, three were allowed, and only one was sent back to the Tribunal for a re-hearing.

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2003 - 2004

Financial Information

Standard Account	2003-2004 Printed Estimates	Actual Expenditures
Salaries & Wages	$633,800	$591,753
Employee Benefits	113,600	69,856
Transport & Communications	94,200	80,731
Services	282,000	358,119
Supplies & Equipment	35,900	44,499
TOTAL	**$1,159,500**	**$1,144,957**
Revenue		**$ 70,733**

Note: Beginning in 2003-2004, the financial information was prepared on the accrual basis of accounting. The actual expenditures for 2003-2004 are interim year-end actuals. The final year-end figures will be tabled in the Legislature in September.

[Previous | Table of Content]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Rapport annuel

Année budgétaire 2003 - 2004

- Message du président
- Historique, mandat et compétence du Tribunal
- Membres du Tribunal
- Buts et rendement du Tribunal
- Réalisations au cours de la dernière année
- Résumé statistique pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004
- Information financière

[table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement de l'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2002 - 2003 & 2003 - 2004

Message du président

En comparaison avec les précédents, le rapport annuel de cette année comporte des changements significatifs. Il met en évidence les améliorations qui sont survenues au Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP) en 2002-2003 et 2003-2004.

À titre de nouveau président, j'ai voulu prendre connaissance des procédures du Tribunal en relation avec l'ensemble du processus d'appel. Lors d'une réunion avec le personnel, nous nous sommes rapidement rendu compte qu'il existait des moyens d'améliorer notre efficacité. Nous avons donc concentré nos stratégies de gestion du nombre de cas en convenant de cibles de productivité encadrées par un échéancier déterminé en vue d'obtenir une meilleure durée moyenne de traitement.

Par exemple, nous avons observé que le protocole de gestion de fichiers existant n'était pas le meilleur. Du fait que chaque tâche spécifique était affectée à un employé en particulier, la plupart des dossiers devaient être examinés par quatre ou cinq membres du personnel différents avant l'émission de l'avis d'audience. Nous avons constaté que le processus pouvait être grandement accéléré en adoptant, du début à la fin, une méthode de gestion des appels plus généralisée. Cette nouvelle stratégie de gestion de dossiers a réussi à améliorer le rendement du Tribunal. Elle a aussi rendu la tâche de nos employés plus intéressante et plus diversifiée en leur donnant plus de plaisir à travailler tout en stimulant leur moral.

Une autre approche a consisté à utiliser des renseignements statistiques pour gérer l'organisme. Je crois que le rôle de gestion n'est pas de voir l'organisme uniquement tel qu'il est, mais aussi tel qu'il peut devenir. Pour en arriver là, le TAMP a dû restructurer sa base de données pour savoir où nous en étions. L'information que nous avons obtenue est résumée en partie, plus loin dans le rapport. Le TAMP peut maintenant utiliser cette information afin de s'assurer que nous atteignons nos objectifs en matière de rendement.

Une nouvelle amélioration réside dans le déclin des jours d'audience perdus à cause des demandes d'ajournement d'audience. Grâce à certains changements apportés à notre Directive de pratique concernant les ajournements d'audience et aux politiques internes qui s'y réfèrent, le nombre de reports d'audience est passé de 215 en 2001-2002 à 171 pendant l'exercice 2002-2003. Cela représente une amélioration de l'efficacité de 20 pour cent.

Au cours de cette même année, le Tribunal a entamé une revue de toutes ses Règles de procédure et directives dans le but de les rendre plus congénitales et plus faciles à lire, spécialement pour les requérants sans représentation juridique. Une consultation approfondie avec les parties intéressées a été entreprise et ce projet s'est achevé en 2003-2004. De même, il fallait apporter certaines modifications au site Web du Tribunal afin d'en améliorer sa conformité avec la nouvelle Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario et d'en faire un outil plus utile au grand public. Il était également indispensable d'apporter ces modifications afin d'améliorer la transparence de l'exploitation du

Tribunal. Le travail a commencé en 2002-2003 et s'est achevé en 2003-2004.

Alors qu'il est important d'entretenir une consultation continue avec les vice-présidents, les membres et le personnel, je crois fermement qu'il faut également diffuser l'éducation continue comme un forum d'information sur les meilleures pratiques en matière d'entente des audiences et de rédaction des décisions, et les mettre en commun. En 2002-2003, j'ai été l'hôte de deux ateliers d'une journée destinés aux vice-présidents et aux membres et auxquels nos employés ont été invités. D'autre part, le Tribunal a commencé à offrir des séances d'orientation personnelle à tous ses nouveaux vice-présidents et membres.

Un certain nombre d'employés, de vice-présidents et de membres du Tribunal ont aussi assisté à la Conference of Ontario Boards and Agencies (COBA), aux ateliers de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators, ainsi qu'aux programmes d'orientation des membres nouvellement nommés, parrainés par la Division de coordination des organismes, Direction des politique générales du Secretariat du Conseil de gestion (SCG). Ce programme était offert gratuitement à toutes les agences et toutes les personnes nouvellement nommées du TAMP en ont eu une excellente impression. Un gros merci au SCG.

L'exercice 2002-2003 a connu bien des défis, en particulier, avec plusieurs nominations par décret qui arrivaient à terme le 31 mars 2003. Le Tribunal a réussi à former des personnes nouvellement nommées à temps et a ainsi évité toute interruption d'exploitation du Tribunal. L'excellent travail effectué en 2002-2003 nous a préparé à relever un défi encore plus important en 2003-2004. Avec une augmentation du nombre de cas de 30 pour cent et la perte de 25 vice-présidents et membres d'expérience dont la nomination par décret arrivait à terme le 31 mars 2004, le TAMP a terminé l'année sans retard de travail et a réussi à gérer son budget avec un écart de un pour cent du montant qui lui avait été affecté. Nous avons également réussi à maintenir nos progrès dans le domaine de la gestion stratégique et de la présentation de l'information sur le rendement.

Vu la rapidité avec laquelle le milieu change, il faudra encore rationaliser les procédures et se consacrer à la prestation de services à la clientèle en 2004-2005. À ces fins, le TAMP procédera à une nouvelle mise à jour de son site Web et mettra en place un système de messagerie vocale interactif. Dans le but de réduire le temps de préparation des participants et d'améliorer la clarté et la transparence de ses décisions, il y mettra aussi à la disposition de ses vice-présidents, membres et parties intéressées un résumé de tous les principaux cas. D'autre part, nous continuerons à mettre l'emphase sur la formation des personnes nouvellement nommées et sur l'éducation continue que nous offrons aux membres et aux employés actuels.

Le bon fonctionnement de notre agence n'en tient qu'à son personnel, ses vice-présidents et ses membres. Je tiens donc à exprimer ma gratitude et mon appréciation aux vice-présidents, aux membres et au personnel qui ont fait preuve de détermination pour obtenir de bons résultats et pour avoir relevé les défis qui avaient été reconnus, avec responsabilité et professionnalisme.

En conclusion, Henry Ford a dit un jour :

« Le mieux qu'on puisse faire est d'évaluer les chances, de calculer les risques encourus, d'estimer notre capacité à leur faire face et ensuite de préparer nos plans en toute confiance. »

Veuillez examiner nos réalisations et nos plans d'avenir. Je pense que vous aurez confiance en nous en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs.

Carl F. Dombek, B.A. LL.B.
Président

[page précédent | table des matières | page suivante]

accueil | Quoi de neuf? | recherche | navigation | commentaires | english

Ontario

Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Copyright 2003 Queen's Printer for Ontario Last Modified: 07/15/2005 12:51:09

Rapport annuel 2002 - 2003 & 2003 - 2004

Historique, mandat et compétence du Tribunal

Rôle et fonction

Le Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP) est un tribunal administratif indépendant quasi-judiciaire. Son mandat consiste à recevoir les demandes d'appel, à entendre des audiences, à régler les différends et à rendre des décisions concernant les demandes d'indemnisation et d'octroi de permis qui sont régies par le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, le ministère des Transports, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (anciennement le ministère des Services sociaux et communautaires), le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi que le ministère des Affaires municipales.

La Loi sur le Tribunal d'appel en matière de permis de 1999 a créé un tribunal unique depuis le 1er avril 2000 pour assumer le mandat de quatre prédécesseurs : la Commission d'appel des enregistrements commerciaux, la Commission d'appel des suspensions de permis, la Commission d'étude des écoles privées de formation professionnelle et la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (en ce qui concerne l'émission de permis). Le Tribunal entend des causes dans toute la province. En tant que tribunal quasi-judicaire, il est soumis à la justice naturelle et aux dispositions de la Loi sur l'exercice des compétences légales. Les personnes nommées auprès du Tribunal s'efforcent d'entendre les audiences d'une manière équitable, efficace et impartiale en examinant tous les éléments de preuve qui sont présentés. Puis, de manière à protéger le grand public, ils prennent une décision en fournissant les motifs par écrit qui sont fondés sur les éléments de preuve.

Le Tribunal reçoit des demandes d'appel en vertu de 22 lois :

- Loi sur les huissiers
- Loi sur le code du bâtiment
- Loi sur les pratiques de commerce
- Loi sur les cimetières (révisée)
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille
- Loi sur les agences de recouvrement
- Loi sur la protection du consommateur
- Loi sur les renseignements concernant le consommateur
- Loi sur les garderies
- Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires
- Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires
- Code de la route
    - Article 55.1(3) - Mise en fourrière d'un véhicule automobile
    - Article 32(12)(b)(i) - Examen médical (MED)
    - Article 47(1) - Examen médical et permis d'utilisation d'un véhicule utilitaire -

transporteur
    - Article 17(2),(3) - Utilisation d'un véhicule utilitaire
    - Article 48.3(2) - Suspension du permis de conduire
    - Article 55.1(3) - Mise en fourrière d'un véhicule automobile
    - Article 82.1 - Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire
    - Article 95(1) - Permis d'inspection des véhicules utilitaires - Garage
- Loi sur les adoptions internationales
- Loi de 1994 sur les courtiers en prêts
- Loi du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
- Loi sur les commerçants de véhicules automobiles
- Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario
- Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques
- Loi sur les écoles privées de formation professionnelle
- Loi sur le courtage commercial et immobilier
- Loi sur les agences de voyages
- Loi sur le camionnage

Organisation

Les membres du Tribunal sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président siège à temps plein. Les vice-présidents et les membres siègent à temps partiel. Ils proviennent de toutes les régions de l'Ontario et apportent avec eux leurs divers antécédents. Le président est responsable de l'ensemble de l'exploitation et de l'administration du Tribunal. Il procure des conseils et le leadership aux vice-présidents et aux membres, ainsi que les instructions au personnel.

Le personnel qui contribue à l'exploitation du Tribunal est affecté en vertu de la Loi sur la fonction publique de 1999. Il est composé du directeur général de l'administration et registrateur, du registrateur adjoint, de l'adjoint administratif et de six coordonnateurs d'audience. Ces derniers répondent aux demandes de renseignements des requérants et du grand public. Ils aident également les personnes nommées au Tribunal. Ils se chargent de la logistique en recevant les demandes d'appel, en établissant le calendrier des audiences, en préparant les documents relatifs aux cas, en organisant les salles d'audience, en tenant les dossiers et en coordonnant la sortie des prononcés de décision.

Comment nous rejoindre

Tribunal d'appel en matière de permis
12e étage
1, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario)
M4V 1K6

Téléphone : (416) 314-4260 ou 1 800 255-2214
Télécopieur : (416) 314-4270 ou 1 800 720-5292

Site Web : www.lat.gov.on.ca

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario

Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2002 - 2003 & 2003 - 2004

Membres du Tribunal

PRÉSIDENT
Carl F. Dombek, B.A., LL.B.

VICE-PRÉSIDENTS
Irving Andre
Victor L. Drevnig
F. Bruce Fitzpatrick
Alan E. Garbe
Marjorie Hiley
David Hunt
Derek Israel
Stephen J. Kelly
Jean-Mark Lefebvre, c.r.
Sheena J. MacAskill
Douglas C. Mackintosh
John H. Macintosh
Brian K. Marotta
William McKay McIntosh
Joanne N. Morissette
Maxwell L. Rotstein
Brian H. Somer
Irvin H. Sherman, c.r.
Michael H. Turk
Terence A. Wardrop, c.r.
Roland Willis, c.r.

MEMBRES
Hakam T. Abu-Zahra, M.D.
Antoine Albert Aouad, M.D.
Elaine Argue
Ross C. Bennett, M.D.
Elizabeth Bennett-Martin
Donald Benninger
John T. Biehn, M.D.
Lorraine A. Bortolussi
Barbara Bjarneson
Dino P. Bottero
Victor H. Braney
John A. Carmichael, M.D.
Kerr W. Clark, M.D.
Patrick Graham Coffey, M.D., F.R.C.S. (C).D.(Obs.) R.C.O.G.
Stuart S. Cork
John Corsi
Simon Dann
Richard C. Delaney
Robert M. Ehrlich, M.D.
Paul Faris
Malcolm Fealing
Kevin Flynn, M.D.
Barbara A. Fraser
Wayne M. French
Joan Gentle
S. Gurdev Gill
Graeme Goebelle
Howard J. Goldstein, M.D.
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koprowski
Gilles A. Lamarche
Albert Longo
Terrence V. Lorette
Jean-Louis Maxim
Norman E. Mealing
Roy Melvin, M.D.
Peter Menzell
Nives Montano
Malcolm Montgomery
Bill Munden
John M. Oostrom
John Ort
Al Pilutti
Nick Pinto
G. Maurice Power
Barbara E. Prouse
Kenneth S. Raven
Anthony Saldanha
Charles Sandiford
William E. Settatree
Elizabeth L. Sproule
Susanna Stark
Joseph Strung
Norman W. Struthers, M.D.
Phillip Warren Sweetnam
Cecilia J. Taylor
Jerome D. Taylor

William A. Gray, M.D.
Christopher D.J. Hacio
Donald J. Harterre, M.D.
William Haskett
Joe Hewitt
Wayne S. Hodgkiss
David W. Hurst, M.D.
David Ian Turnbull, M.D.
Patricia Emily Tyson
Ledwina Vuicic
Clarke Wallace
William J. Warburton
Frank W. Wolman
Bruce L. Wright

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2002 - 2003 & 2003 - 2004

Buts et rendement du Tribunal

Les buts critiques de succès du Tribunal d'appel en matière de permis sont : la rapidité d'exécution, le coût abordable, la qualité et l'uniformité. Le Tribunal gère l'exploitation de ses activités principales en se fixant des buts critiques de succès, en identifiant des activités clés ayant une incidence sur ses buts, en mesurant constamment les résultats atteints et en améliorant ces résultats lorsque cela s'avère pratique.

L'exploitation du Tribunal comporte quatre phases : le traitement des appels, l'établissement du calendrier des audiences, l'entente des audiences et les prononcés de décision. Chaque phase a sa propre échéance, laquelle varie selon le type d'appel.

Tous les mois, le Tribunal fait un suivi de son rendement. Les graphiques et diagrammes statistiques sont distribués au ministre et au sous-ministre des ministères qui administrent les lois qui régissent la compétence du Tribunal.

Réception des appels

Les employés disposent d'une à trois semaines pour :

- Examiner l'appel et vérifier si le requérant a les motifs de faire appel;
- Vérifier si les frais exigés et les documents à l'appui ont été déposés au Tribunal dans le délai prescrit;
- Envoyer les copies de l'appel au ministère ou au secteur du programme concerné;
- Consulter le secteur de programme au sujet du nombre de jours d'audience et de témoins qu'il faut;
- Acheminer le dossier d'appel complet au coordonnateur des audiences.

Établissement du calendrier des audiences

Le coordonnateur des audiences a un maximum de cinq jours pour les organiser les audiences. Vous trouverez, ci-après, les échéances administratives ou juridiques particulières qui guident l'organisation des audiences :

• Suspension administrative du permis de conduire	15-20 jours
• Ordonnances en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille	60 jours
• Certificat d'enregistrement du conducteur de véhicule utilitaire	60-90 jours
• Suspension d'inspection de véhicule utilitaire	30 jours
• Ordonnance en vertu de la Loi sur les garderies	60 jours
• Ordonnance en vertu de la Loi sur les adoptions internationales	60 jours
• Suspension médicale	30 jours
• Ordonnances de mise en fourrière de véhicule automobile	18-20 jours

• Permis d'inspection des véhicules automobiles (Garage)	30-60 jours
• Propositions / Décisions en vertu de diverses lois régies par le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, les entreprises autogérées et le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario	dans les 120 jours

Tenue de l'audience

La durée de l'audience varie selon le temps qu'il faut aux parties pour présenter leurs éléments de preuve et invoquer leurs arguments. Les audiences peuvent prendre entre une demi-journée et 15 jours.

Prononcé des décisions

L'objectif du Tribunal est de communiquer aux parties la décision qu'il a prise relativement à une instance dans les 30 jours qui suivent l'audience. Les vice-présidents et les membres doivent soumettre leurs projets de décision à l'examen dans les 23 jours qui suivent la clôture d'une audience. Certains types d'appel ont des échéances plus courtes :

• Suspension administrative du permis de conduire	1 jour
• Suspension d'inspection de véhicule utilitaire	14-28 jours
• Suspension médicale	7 jours
• Mises en fourrière d'un véhicule automobile	1-3 jours
• Permis d'inspection de véhicule automobile (Garage)	14-28 jours

Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement et la formation professionnelle des vice-présidents, des membres et du personnel du Tribunal sont considérés comme hautement prioritaires. Le Tribunal organise ses propres séances d'orientation destinées aux vice-présidents et les membres récemment nommés et portant sur les audiences, le processus administratif et la rédaction des décisions. Chaque personne nouvellement nommée siège comme membre d'un comité d'audience pendant trois audiences. Alors qu'elle travaille sous l'autorité du président, elle apprend à conduire des audiences et à rédiger des décisions pour le Tribunal d'appel en matière de permis. Les nouveaux vice-présidents ont l'occasion de suivre un cours de formation d'arbitre commandité par la Society of Ontario Adjudicators and Regulators. Le Conseil de gestion du gouvernement tient également une séance d'orientation pour les personnes nouvellement nommées.

Le président du Tribunal tente de tenir au moins deux réunions d'éducation continue par an avec des présentations faites par des représentants venant d'autres tribunaux ou de cabinets d'avocats et du ministère du Procureur général. Les sujets abordés comprennent la conduite efficace des audiences et la rédaction des décisions. Les représentants des secteurs qui apportent les appels au Tribunal ont été invités à fournir des antécédents sur leur industrie.

Le personnel du Tribunal est invité à saisir les possibilités d'apprentissage comme partie intégrante de leurs plans d'apprentissage et d'amélioration de rendement personnel. Les employés ont participé aux ateliers lors de la conférence annuelle de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators.

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 **Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.**

Rapport annuel 2003 - 2004

Réalisations au cours de la dernière année

Examen des pratiques commerciales

Le Tribunal a réussi à rationaliser davantage ses procédures administratives afin d'améliorer son rendement. La combinaison de l'augmentation de 30 % du nombre de cas, de la réduction de l'effectif et des ressources financières limitées a fait que le Tribunal a dû réviser ses procédures pour décider ce qu'il devait conserver, modifier et éliminer. C'est en tenant compte des suggestions du personnel du Tribunal que certains rapports ont été refaits et certaines lettres ordinaires combinées, éliminant ainsi le chevauchement de l'effort. Les procédures administratives qui ont été révisées sont disponibles électroniquement pour que le personnel puisse les consulter facilement, ainsi que leurs mises à jour.

Révision des règles de procédure

Le projet de réviser toutes les Règles de procédure et directives de pratique du Tribunal est achevé. Il a généré un produit convivial et rédigé dans un langage clair et simple. Les Règles révisées sont entrées en vigueur en janvier 2004.

Attention apportée à l'établissement du calendrier en fonction des contraintes budgétaires

Le Tribunal a réussi son exploitation en respectant son budget avec un écart inférieur à un pour cent en dépit d'une augmentation de 30 pour cent du nombre de cas. Une attention particulière a été portée à l'administration des audiences. L'usage du téléphone pour un plus grand nombre d'audiences et d'audiences préparatoires a amélioré le rendement et a permis de réduire les frais de déplacement, d'hébergement et de transcription des délibérations du tribunal. Les audiences préparatoires ont servi à encourager les règlements extrajudiciaires ou à s'en tenir précisément aux questions, réduisant ainsi le nombre total de jours d'audience. Une plus grande emphase a été mise sur la planification de deux ou trois audiences par jour avec le même vice-président ou membre, dans la mesure du possible. En plus, afin d'utiliser les ressources du mieux possible, très peu d'ajournements ont été accordés.

Nouvelle conception du site Web

Le site Web du Tribunal a été repensé afin d'offrir plus de renseignements et afin d'y rechercher des décisions spécifiques plus facilement. De nouvelles pages Web ont été ajoutées pour permettre aux requérants qui se représentent eux-mêmes de se préparer à une audience. Les documents ont été rédigés dans un langage clair et simple dans le but de réduire la taille des documents et d'économiser sur les questions relatives au personnel. Le Tribunal a pris l'initiative de faire en sorte que la plupart des pages du site soient conformes à la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario, même si les agences, les conseils ou les commissions ne sont pas liées par la loi.

Liens avec d'autres tribunaux

Le Tribunal d'appel en matière de permis fait partie d'un réseau d'organismes d'arbitrage plus étendu. Le président a été un membre actif de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators et du Circle of Chairs, un organisme qui regroupe tous les présidents d'agences, de conseils, de commissions, nommés dans la province. Le président est actuellement le vice-président du Conseil Canadien des Tribunaux Administratifs pour l'est canadien et l'hôte conjoint de la conférence internationale de juin 2004 intitulée « Rendre la justice administrative accessible aux peuples de la terre », tenue à Toronto.

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2003 - 2004

Résumé statistique pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004

Nombre de demandes d'appel reçues	740
Nombre de journées d'audience fixées	916 jours
Nombre de journées d'audience entendues	373 jours
Nombre de décisions et ordonnances rendues	610
Nombre d'audiences préparatoires tenues	97
Durée moyenne d'audience	0,79 jours
Délai moyen de communication des décisions	14 jours
Durée moyenne de traitement des appels (du début à la fin)	3.34 mois

Le pourcentage des appels faits par loi se présente comme suit :

Code de la route	53 %
Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario	34 %
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles	19 %
Loi sur les agences de voyage	5 %
Loi sur les huissiers	1 %
Loi sur les agences de recouvrement	1 %

Statistique :

Statistique :

Les deux tableaux suivants représentent l'augmentation continue du nombre d'appels émanant de la principale source d'appels : le Code de la route.

Type d'appel	2001-2002	2002-2003	Augmentation (diminution) en pourcentage
Suspension administrative du permis de	48	56	17

conduire			
Retenue et mise en fourrière d'un véhicule utilitaire	3	6	100
Certificat d'enregistrement du conducteur de véhicule utilitaire	28	29	4
Suspension médicale	69	161	133
Mise en fourrière d'un véhicule automobile	95	126	133
Permis d'inspection de véhicule automobile – Garage	4	4	0

[page précédent | table des matières | page suivante]

REMARQUE: Le Tribunal ne fixe pas d'audience pour les appels qui font l'objet d'un règlement extrajudiciaire hâtif ou qui sont retirés avant l'établissement d'une date d'audience.

Une autre mesure de la qualité de travail du Tribunal peut être tirée du dossier des décisions interjetées en appel. En 2003-2004, 11 décisions ont fait l'objet d'un appel. À ce jour, quatre ont été rejetées, une a été acceptée, cinq sont en instance et une seule a été ré-acheminée au Tribunal pour une nouvelle audience.

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2003 - 2004

Information financière

Compte type	Prévisions publiées pour 2003-2004	Dépenses effectives
Salaires et traitements	633,800 $	591,753 $
Avantages sociaux	113,600	69,856
Transport & communications	94,200	80,731
Services	282,000	358,119
Fournitures & matériel	35,900	44,499
TOTAL	**1,159,500 $**	**1,144,957 $**
Revenus		**70,733 $**

REMARQUE : À partir de 2003-2004, elle a été préparée selon la comptabilité d'exercice.
Les dépenses effectives pour 2003-2004 sont des dépenses effectives de fin d'années intérimaires. Les chiffres de fin d'année définitifs seront déposés à la Législature en septembre.

[page précédent | table des matières]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.